ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

Informatik · Telekommunikation · Projektmanagement

Manuel d'utilisateur AEI –

Approbation d'élimination des déchets via Internet

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

Informatik · Telekommunikation · Projektmanagement

Table des matières

1 Introduction 3
1.1 Objectif 3
1.2 Public cible 3
1.3 Termes, abréviations 3
1.4 Document mentionné 3

2 Nouveautés de la version 1.3 4

3 Inscription et droits d'utilisateur 5
3.1 Demande d'enregistrement 5
3.2 Changer de mot de passe 6

4 Requérant : saisir une demande d'élimination 9
4.1 Saisir une demande 9
4.2 Liste des demandes d'élimination 12
4.3 Demande activée 15
4.4 Clôture d'une procédure d'autorisation 16

5 Installation de traitement des déchets : transmettre une prise de position 19

6 Installations semi-autonomes : approuver ou transmettre la demande 21

7 Services cantonaux spécialisés : clôture du processus d'autorisation 21
7.1 Octroyer une autorisation d'élimination des déchets 21
7.2 Retirer une autorisation d'élimination des déchets 24

8 Varia 25
8.1 Installations de traitement des déchets non saisies dans le système 25
8.2 Exportation d'autorisations 25
8.3 Oubli du mot de passe 25
8.4 Autres questions 25

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

1 Introduction

Mise sur pied par le canton, l'approbation d'élimination des déchets (AEI) est un outil électronique à la disposition des requérants, des exploitants d'installations de traitement des déchets ainsi que des services cantonaux spécialisés. Le programme est conçu de manière à permettre une collaboration intercantonale et le document imprimé n'est plus nécessaire.

1.1 Objectif

Le présent document décrit l'utilisation du logiciel AEI sous l'angle des requérants et des collaborateurs des installations de traitement des déchets et des services cantonaux spécialisés.

Un autre manuel est disponible pour les administrateurs (du système) [1].

1.2 Public cible

Le manuel s'adresse aux requérants, aux collaborateurs des installations de traitement des déchets et aux services cantonaux spécialisés.

1.3 Termes, abréviations

AEI Approbation d'élimination des déchets via Internet

1.4 Document mentionné

[1] Manuel d'utilisateur pour les administrateurs (du système) AEI

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

2 Nouveautés de la version 1.3

Voici les nouveautés intégrées à la version 1.3 d'AEI :

- La possibilité pour les utilisateurs non enregistrés de faire une demande d'enregistrement (page 5).
- Ajout d'un nouveau type d'installation : les semi-autonomes (remarque pour les requérants, page 9).
- Apparition du champ « Adresse du destinataire de la facture » lors de la saisie d'une demande (page 12).
- Deux nouvelles options de menu : « Afficher les demandes d'élimination » et « Afficher les approbations d'élimination » ainsi qu'un système de filtres et de recherche amélioré (pages 12 et 16).
- Ajout d'une colonne indiquant l'avancement des demandes en cours d'élaboration (page 13).
- Les responsables des services cantonaux et des installations d'élimination des déchets peuvent ajouter des informations aux demandes activées (page 15).
- Les prises de position des services concernés sont visibles à la fin de la procédure d'approbation (page 18).
- Les installations d'élimination des déchets semi-autonomes peuvent terminer elles-mêmes la procédure d'approbation ou transmettre les demandes au service cantonal compétent (page 21).
- Des informations peuvent être saisies dans la demande lorsque l'approbation est délivrée (page 22).

Remarque : Le présent document traite uniquement des fonctionnalités, ajustements et autres ajouts, introduits dans la version 1.3 d'AEI, qui sont particulièrement importants et indiqués en italiques. Les ajustements mineurs sans aucune influence sur l'utilisation du logiciel (comme la mise en page) n'ont pas été mentionnés.

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

3 Inscription et droits d'utilisateur

Pour pouvoir utiliser l'application AEI, il faut se connecter au système en saisissant un nom d'utilisateur et un mot de passe. Les comptes d'utilisateurs sont créés et gérés par le canton.

3.1 Demande d'enregistrement

La version 1.3 d'AEI permet aux utilisateurs n'ayant pas encore de compte de faire une demande d'inscription directement depuis l'application (cf. image 1).

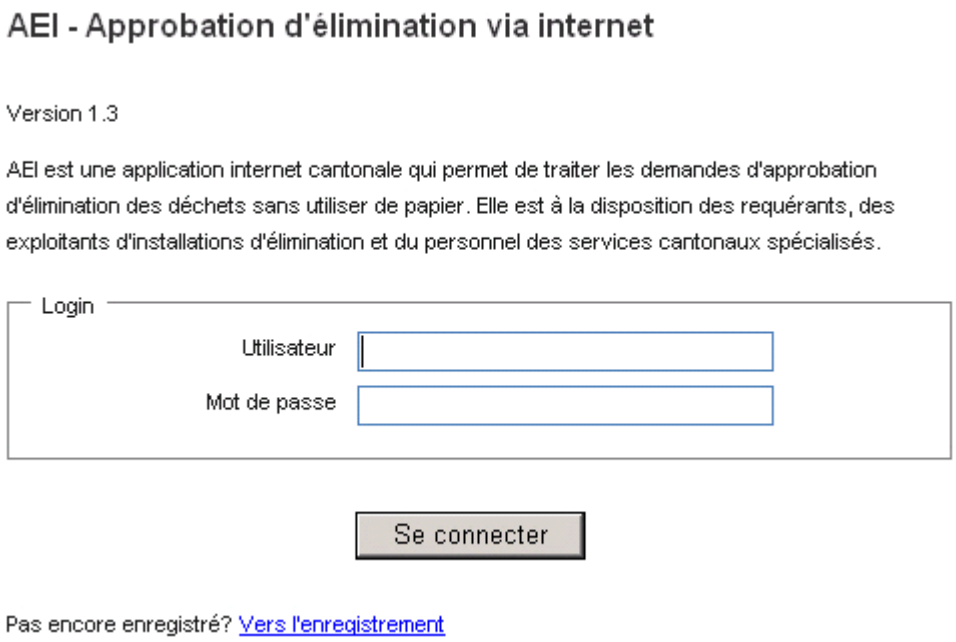
AEI - Approbation d'élimination via internet
Version 1.3
AEI est une application internet cantonale qui permet de traiter les demandes d'approbation d'élimination des déchets sans utiliser de papier. Elle est à la disposition des requérants, des exploitants d'installations d'élimination et du personnel des services cantonaux spécialisés.
Login
Utilisateur
Mot de passe
Se connecter
Pas encore enregistré? Vers l'enregistrement

Image 1 : Inscription et enregistrement

Pour faire une demande d'inscription, il faut remplir le formulaire correspondant (Image 2). Le nom d'utilisateur peut être choisi librement ; le mot de passe aussi, mais il doit répondre aux critères suivants :

- *Comporter au minimum 8 caractères.*
- *Contenir un nombre ou un caractère spécial.*
- *Etre différent du nom d'utilisateur.*

Dans le champ «Entreprise», l'utilisateur indique celle pour laquelle il travaille, peu importe qu'elle figure déjà dans le système ou non. Si ce n'est pas le cas, cette première mention permet d'enregistrer l'entreprise dans le système.

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

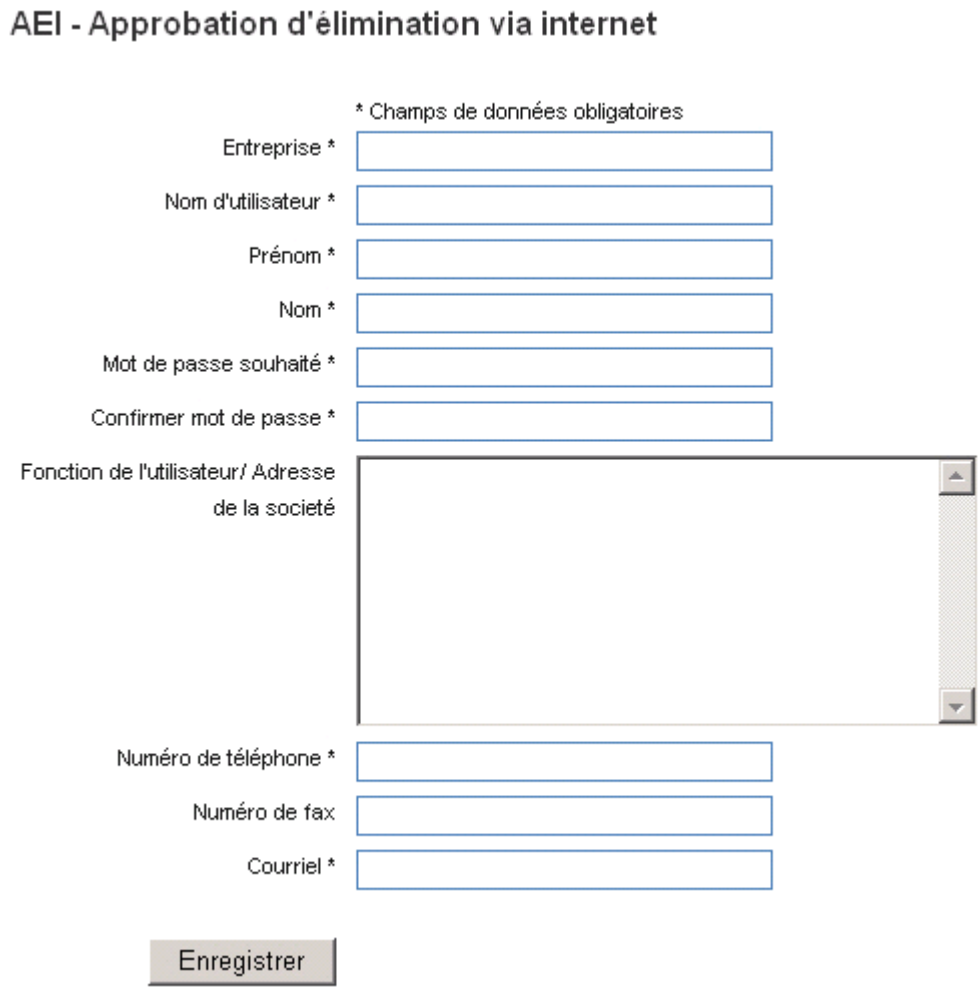

Image 2 : Formulaire d'enregistrement

Le formulaire est transmis d'un clic sur le bouton «Enregistrer» et un courriel de confirmation est envoyé à l'adresse indiquée. La demande d'inscription est effectuée seulement une fois que le lien contenu dans le courriel a été activé. Elle est transmise à l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, qui l'envoie au canton compétent. L'administrateur cantonal responsable l'examine et l'approuve. L'utilisateur en est informé directement par le canton compétent.

3.2 Changer de mot de passe

Le mot de passe peut être changé en tout temps en cliquant sur « Changer mot de passe » dans le menu. Lorsque la durée de validité de 90 jours est écoulée, l'utilisateur doit choisir un nouveau mot de passe (image 3).

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

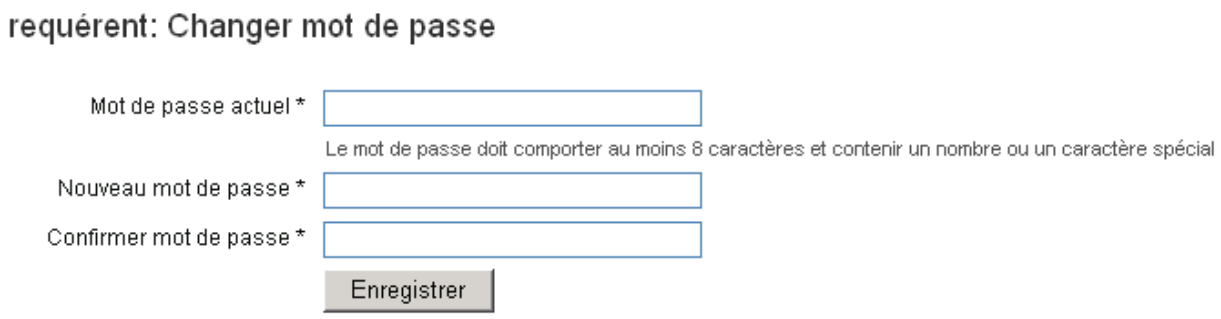
requérent: Changer mot de passe
Mot de passe actuel *
Le mot de passe doit comporter au moins 8 caractères et contenir un nombre ou un caractère spécial
Nouveau mot de passe *
Confirmer mot de passe *
Enregistrer

Image 3 : changer de mot de passe

En cas d'oubli du mot de passe, merci de contacter le service cantonal compétent. Seuls les utilisateurs ayant des droits d'administrateur sont autorisés à délivrer un nouveau mot de passe. Le mot de passe étant crypté dans la base de données, il ne peut pas être décodé.

Si un mot de passe incorrect est entré cinq fois d'affilée, l'accès de l'utilisateur est bloqué et il lui faut contacter le service cantonal compétent pour faire réactiver son compte.

Chaque utilisateur se voit attribuer un rôle qui lui permet d'effectuer certaines tâches dans l'AEI. Les trois rôles principaux sont les suivants :

- requérant
- collaborateur d'une installation de traitement des déchets
- collaborateur d'un service cantonal spécialisé

En plus des utilisateurs, il existe aussi des administrateurs et des administrateurs système, mais ces rôles ne font pas l'objet du présent document.

Les trois rôles cités précédemment se différencient non seulement par les tâches qu'ils autorisent mais aussi par les données auxquelles ils donnent accès. En général, les rôles sont ainsi définis :

- les requérants peuvent consulter toutes les données relatives à leur entreprise,
- les collaborateurs d'une installation de traitement des déchets ne peuvent consulter que les demandes activées et les approbations déjà traitées concernant leur installation,
- les collaborateurs d'un service cantonal spécialisé peuvent consulter toutes les demandes (activées) et les approbations, dans la mesure où le lieu de provenance des déchets ou le site d'implantation de l'installation de traitement des déchets se trouvent sur le territoire de leur canton.

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

Ce manuel d'utilisateur décrit les possibilités offertes aux utilisateurs selon leur rôle et ne détaille que les exemples d'utilisation propres à chaque rôle. Il est donc recommandé aux collaborateurs des services cantonaux spécialisés de lire le chapitre destiné aux requérants qui décrit des principes de bases comme la recherche de demandes et d'approbations. De plus, il est préférable que tous les utilisateurs aient une vue d'ensemble du système.

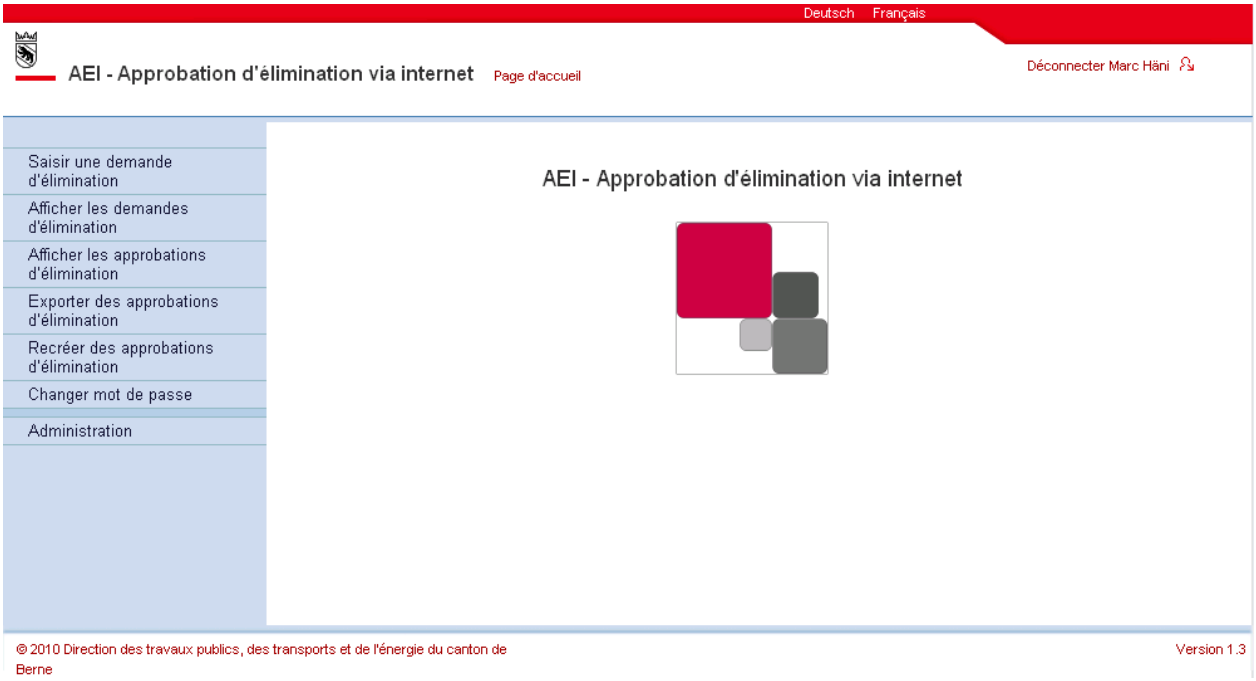
Deutsch Français
AEI - Approbation d'élimination via internet
Page d'accueil
Déconnecter Marc Häni
Saisir une demande d'élimination
Afficher les demandes d'élimination
Afficher les approbations d'élimination
Exporter des approbations d'élimination
Recréer des approbations d'élimination
Changer mot de passe
Administration
AEI - Approbation d'élimination via internet
© 2010 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne
Version 1.3

Image 4 : écran d'accueil AEI pour les requérants

Après la connexion, l'écran d'accueil qui s'affiche est quasiment identique pour tous les utilisateurs[1] (image 4). La colonne de navigation à gauche permet aux utilisateurs d'effectuer les mêmes tâches (exception faite de « Saisir une demande d'élimination »).

[1] La présentation pour les requérants est neutre. En revanche, celle destinée aux collaborateurs des installations de traitement des déchets et des services cantonaux spécialisés est aux couleurs du canton : Dans la version actuelle (1.1), seules les armoiries de Berne et de Soleure changent dans l'en-tête

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

4 Requérant : saisir une demande d'élimination

Les requérants sont les seuls utilisateurs à pouvoir saisir, modifier et activer une demande. Ils ne peuvent consulter que les demandes et les approbations concernant leur entreprise.

4.1 Saisir une demande

Dans la colonne de gauche, « Saisir une demande d'élimination » permet d'accéder directement au formulaire de demande qui comprend quatre encadrés :

- requérant
- installation de traitement des déchets
- déchets
- annexes
- commentaires

Les informations relatives à l'entreprise requérante et le nom du collaborateur en ligne sont insérés automatiquement dans l'encadré **Requérant** (Image 5). Ces informations ne peuvent être modifiées manuellement. Toutes les entreprises requérantes et leurs collaborateurs sont enregistrés dans le système par les administrateurs qui sont les seuls à pouvoir modifier ces informations.

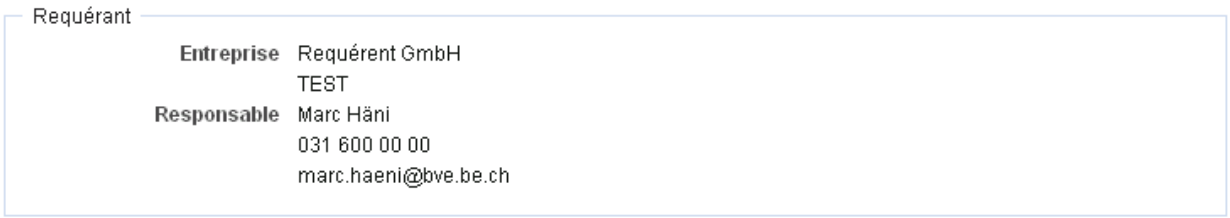

Image 5 : saisie de la demande : requérant

Le formulaire de demande en tant que tel commence à la suite de ces informations.

Il faut tout d'abord sélectionner l'installation de traitement dans laquelle les déchets doivent être éliminés (image 6).

La version 1.3 d'AEI met en œuvre un nouveau type d'installations d'élimination des déchets qui sont semi-autonomes (voir page 22). Lorsqu'une installation ayant les autorisations correspondantes est sélectionnée, la demande est transmise non pas au service cantonal compétent mais à l''installation elle-même, car elle est habilitée à approuver la demande. Lors

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

de la sélection de l'installation (image 6), le fait qu'elle soit semi-autonome n'apparaît pas forcément.

Une installation semi-autonome peut aussi transmettre la demande au service cantonal compétent. Celui-ci termine la procédure d'approbation pour la demande transmise.

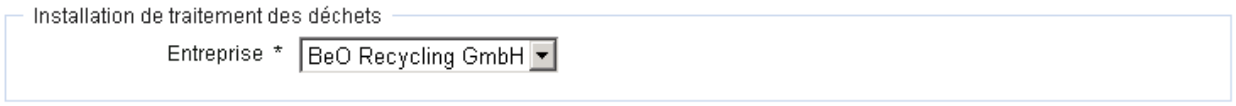

Image 6 : saisie de la demande : installation de traitement des déchets

L'encadré intitulé **Déchets** (image 7) est le plus long du formulaire. Il faut y indiquer les informations sur la provenance, le type et la quantité des déchets. Il permet de détailler l'origine des déchets, d'indiquer le numéro OMoD et le numéro de site pollué (s'il existe). Une fonction complétant automatiquement le nom de la commune dès le début de la saisie simplifie la tâche du requérant. Seules les communes figurant sur la liste peuvent être sélectionnées, ce qui permet de garantir le transfert de la demande au service cantonal compétent.

La saisie du type de déchets (code OMoD) peut se faire de deux façons :

1. en entrant les premiers chiffres du code OMoD (sans espaces, p. ex. «0105»), une case proposant tous les codes apparaît et il suffit de sélectionner le bon,
2. en cliquant sur « Ouvrir la liste des déchets », une arborescence proposant tous les types de déchets s'affiche. Il n'est pas possible de sélectionner une catégorie principale ou une sous-catégorie (code OMoD à deux ou quatre chiffres). Un double-clic sur un type de déchet avec un code à six chiffres permet de le sélectionner et de fermer l'arborescence pour une meilleure vue d'ensemble.

Dans les derniers champs de cet encadré **Déchet,** la quantité (totale ou annuelle) et son unité de poids ou de volume peuvent être indiquées. Le champ « Modalités de livraison » permet de saisir des informations quant au transport des déchets vers l'installation de traitement, par exemple si la livraison s'effectue en une fois, s'il y aura plusieurs livraisons et sur quelle période ou encore sa densité.

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

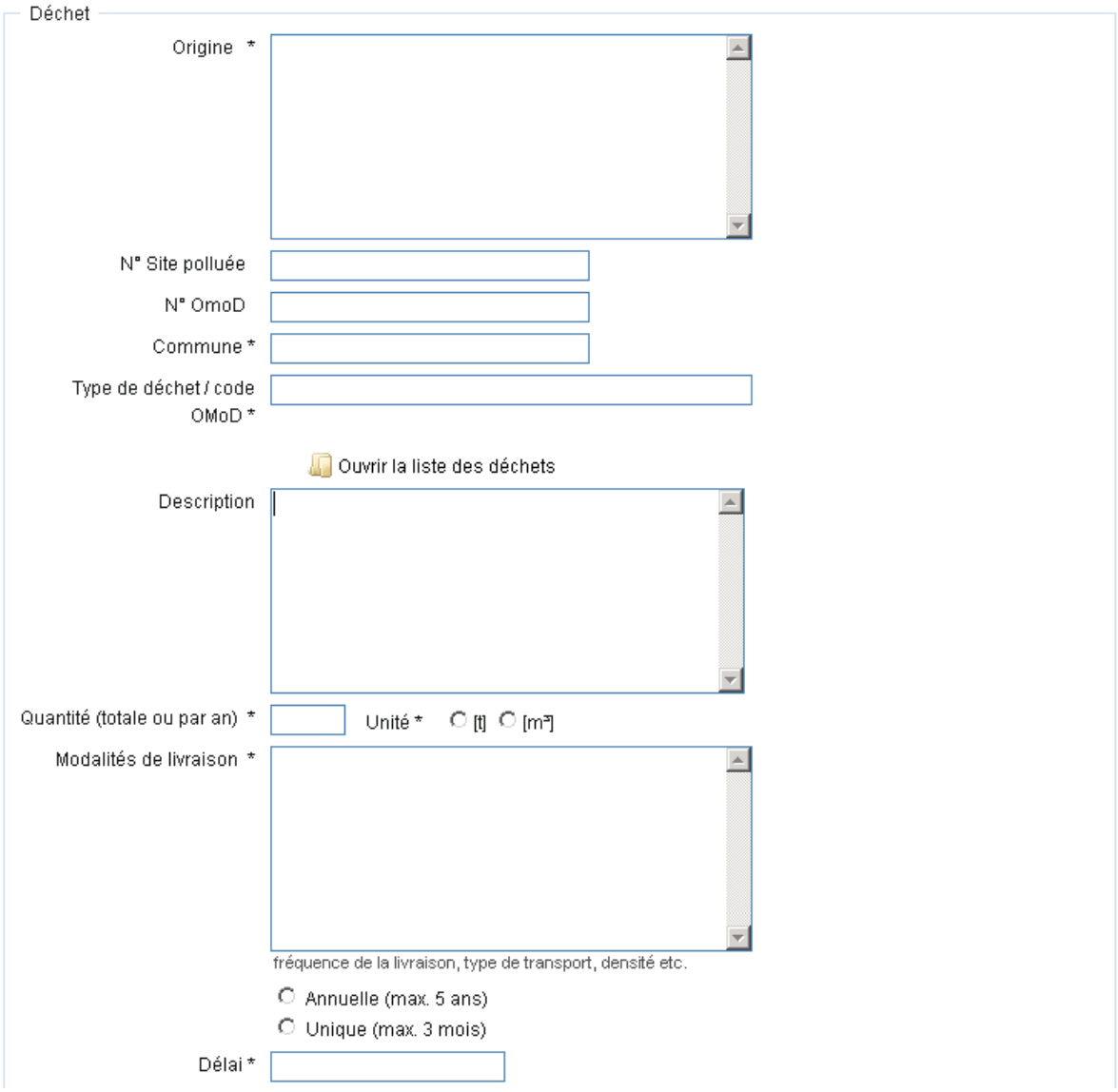

Image 7 : saisie de la demande d'élimination : déchets

Le dernier encadré du formulaire permet de compléter la demande en y joignant des rapports, des photos et des analyses. Le nombre, la taille et le type de fichiers est limité.

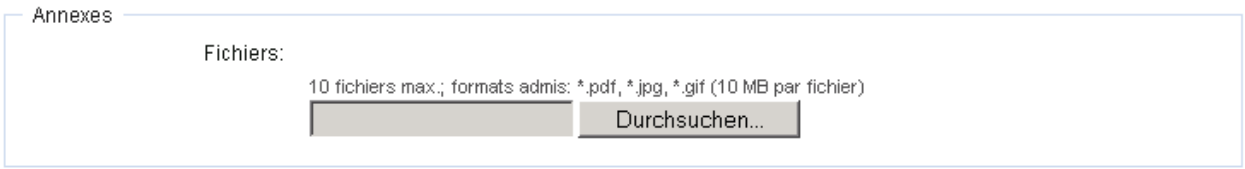

Image 8: saisie d'une demande d'élimination : annexes

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

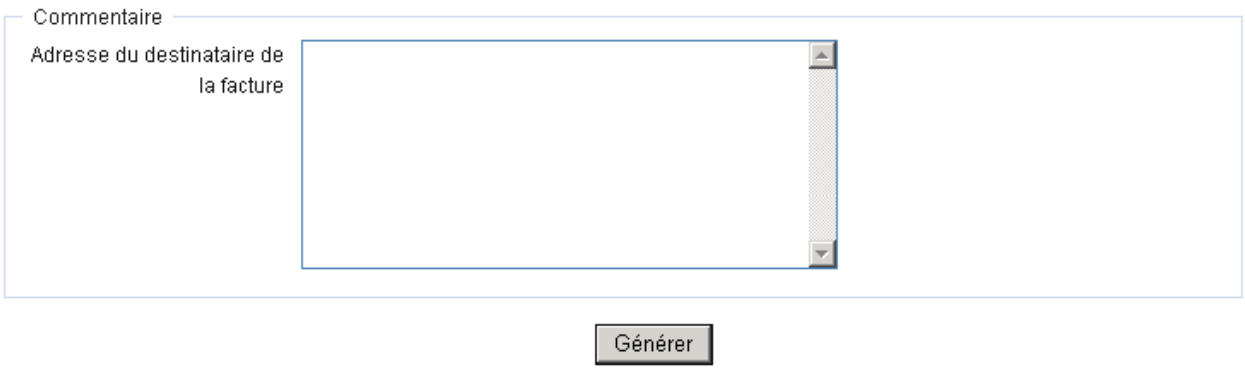

Image 9: adresse du destinataire de la facture

Pour finir, il faut indiquer l'adresse du destinataire de la facture. Les informations de ce champ sont visibles exclusivement dans l'aperçu détaillé de la demande et n'apparaissent pas dans l'approbation d'élimination des déchets.

Le bouton « Générer » permet d'enregistrer la demande sans la transmettre (activer) et de la modifier ultérieurement. Si des erreurs ont été faites pendant la saisie, des messages ad hoc s'affichent.

Remarque : si plusieurs fichiers sont annexés à la demande, l'enregistrement peut prendre un certain temps car elle est transmise de l'ordinateur local au serveur. L'utilisateur ne reçoit pas de message d'information quant au statut du téléchargement, il n'est informé que lorsque la demande a été enregistrée. Pour les connexions Internet lentes notamment, le téléchargement peut durer plusieurs minutes et il faut faire preuve d'un peu de patience.

4.2 Liste des demandes d'élimination

L'AEI 1.3 propose deux types de listes :

- *la première permet de lister les approbations d'élimination des déchets,*
- *la seconde de rechercher des approbations d'élimination des déchets.*

Elles ne sont visibles qu'après un clic sur «Afficher les demandes d'élimination» (l'option «Liste des demandes d'élimination» apparaît automatiquement).

Les deux types de listes présentent les demandes de façon classique. L'option «Afficher les demandes d'élimination» propose cependant un filtre avec divers critères au choix :

- *demandes en cours d'élaboration (s'affichent par défaut)*
- *toutes les demandes*
- *demandes non activées*

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

Sélectionner un critère et cliquer sur «Filtre» pour affiner la recherche.

Image 10: Afficher les demandes d'élimination

Une nouvelle colonne intitulée «Progrès» apparaît maintenant dans la liste des demandes. Elle indique l'avancement de la procédure d'approbation. Lorsque la souris passe sur un symbole, une infobulle apparaît pour expliquer la signification des différents symboles.

Un cadre noir autour d'un symbole indique que l'utilisateur actuellement connecté doit encore pendre position sur une demande.

«Chercher une demande d'élimination» conduit vers un masque de recherche (image 11) qui ressemble beaucoup à celui de la version précédente. Il est toujours possible de taper librement un texte dans le champ, la fonction de recherche a cependant été améliorée et elle est plus précise.

- *Recherche par le numéro de la demande :*
  - ***uid:35** permet de trouver directement la demande numéro 35 (voir image 11)*
- *Recherche par le nom du requérant :*
  - ***user_lastname:muster** permet de retrouver toutes les demandes saisies par l'utilisateur dont le nom de famille est «Muster».*
- *Recherche par le nom d'utilisateur du requérant :*
  - ***user_username:muster** permet de retrouver toutes les demandes saisies par l'utilisateur dont le nom d'utilisateur est «Muster».*

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

Image 11: Chercher une demande d'élimination

En cliquant sur une ligne du tableau, l'aperçu détaillé de la demande s'affiche (Image 12).

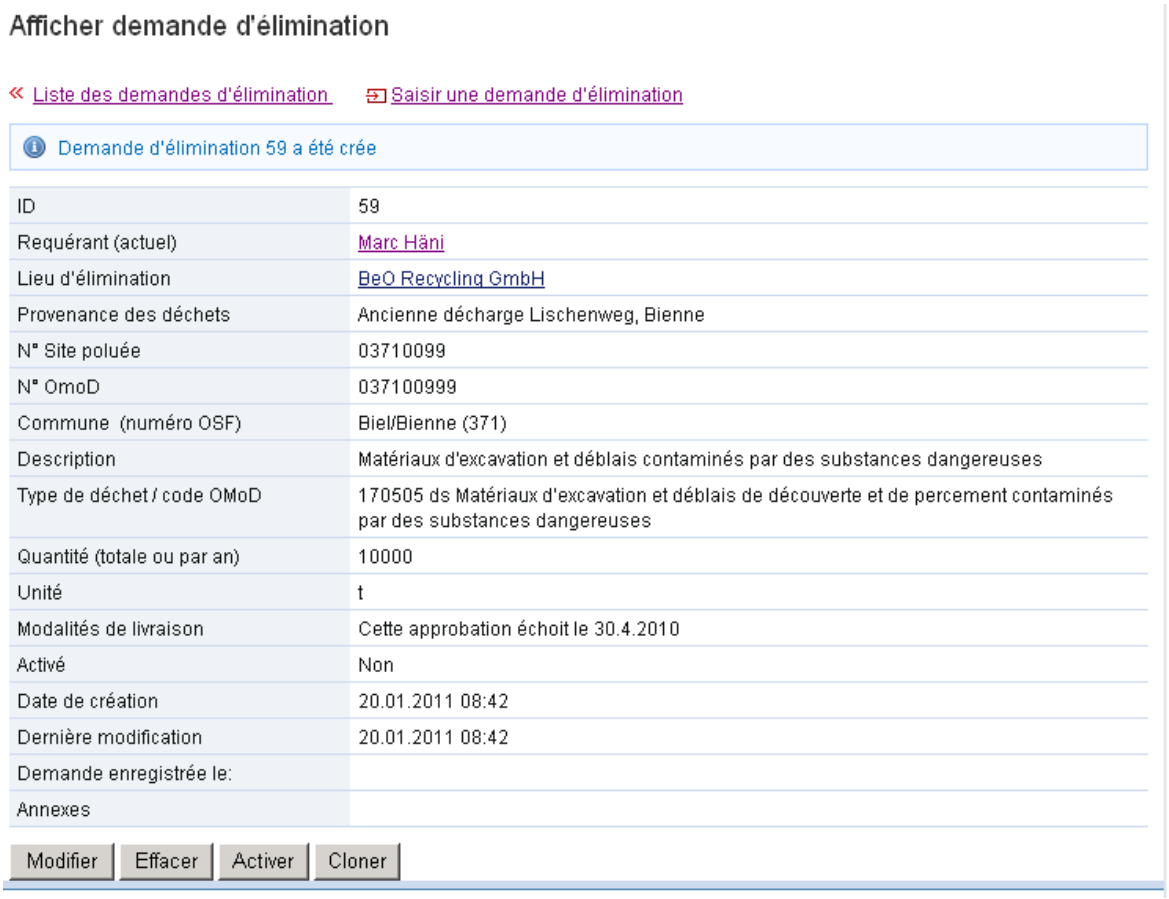
Afficher demande d'élimination
Liste des demandes d'élimination
Saisir une demande d'élimination
Demande d'élimination 59 a été crée
ID 59
Requérant (actuel) Marc Häni
Lieu d'élimination BeO Recycling GmbH
Provenance des déchets Ancienne décharge Lischenweg, Bienne
N° Site poluée 03710099
N° OmoD 037100999
Commune (numéro OSF) Biel/Bienne (371)
Description Matériaux d'excavation et déblais contaminés par des substances dangereuses
Type de déchet / code OMoD 170505 ds Matériaux d'excavation et déblais de découverte et de percement contaminés par des substances dangereuses
Quantité (totale ou par an) 10000
Unité t
Modalités de livraison Cette approbation échoit le 30.4.2010
Activé Non
Date de création 20.01.2011 08:42
Dernière modification 20.01.2011 08:42
Demande enregistrée le:
Annexes
Modifier
Effacer
Activer
Cloner

Image 12 : aperçu détaillé d'une demande d'élimination

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

Pour les demandes n'ayant pas encore été activées, différentes options sont possibles :

- Modifier : pour effectuer des changements dans la demande
- Effacer
- Cloner : la demande est copiée mais les quantités, l'unité et les modalités de livraison ne sont pas reprises. Les autres champs (p. ex. type de déchets et provenance) sont copiés dans la nouvelle demande.
- Activer : ce bouton permet de clore la demande, qui ne pourra plus être modifiée ni supprimée. Lors de l'activation, un courriel est envoyé à tous les services concernés. Outre le lien vers l'aperçu ci-dessus, il en contient un second vers un formulaire dans lequel les collaborateurs des installations de traitement et des services cantonaux spécialisés peuvent indiquer leurs prises de position.

Remarque : une demande qui n'a pas encore été activée peut être modifiée par tous les utilisateurs de l'entreprise requérante. Dans l'entreprise, si le collaborateur A fait une demande, le collaborateur B peut la modifier par la suite. Dans ce cas, les informations sur le requérant sont actualisées.

4.3 Demande activée

Comme expliqué dans la partie 4.2, les demandes activées ne peuvent plus être modifiées, à une exception près. Les collaborateurs des installations d'élimination des déchets et les collaborateurs spécialisés des services cantonaux compétents ont la possibilité d'ajouter des données à une demande activée (mais non encore approuvée). En cliquant sur «modifier», un masque s'ouvre : il permet de charger de nouvelles pièces jointes.

Le requérant dispose pour ce faire de deux autres fonctions :

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

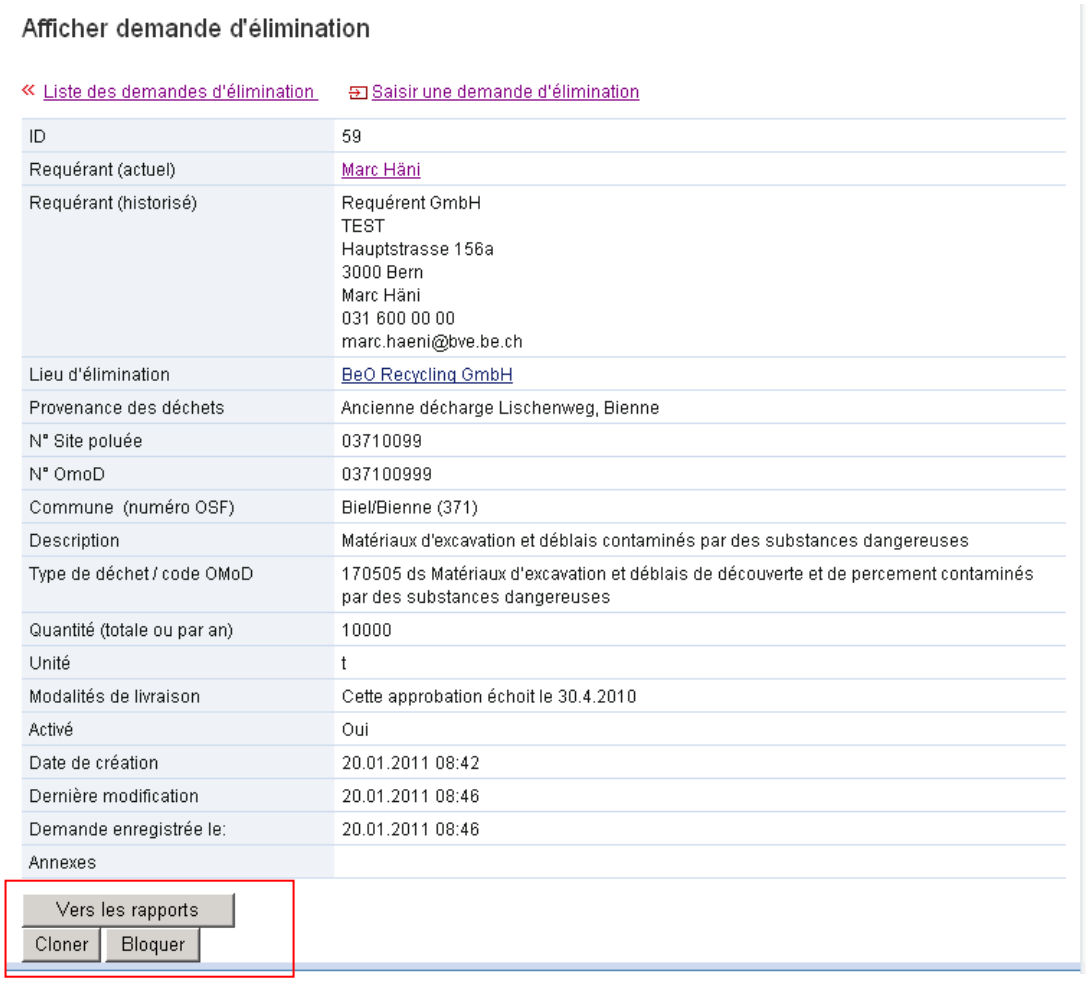
Afficher demande d'élimination
« Liste des demandes d'élimination
Saisir une demande d'élimination
ID 59
Requérant (actuel) Marc Häni
Requérant (historisé) Requérent GmbH TEST Hauptstrasse 156a 3000 Bern Marc Häni 031 600 00 00 marc.haeni@bve.be.ch
Lieu d'élimination BeO Recycling GmbH
Provenance des déchets Ancienne décharge Lischenweg, Bienne
N° Site poluée 03710099
N° OmoD 037100999
Commune (numéro OSF) Biel/Bienne (371)
Description Matériaux d'excavation et déblais contaminés par des substances dangereuses
Type de déchet / code OMoD 170505 ds Matériaux d'excavation et déblais de découverte et de percement contaminés par des substances dangereuses
Quantité (totale ou par an) 10000
Unité t
Modalités de livraison Cette approbation échoit le 30.4.2010
Activé Oui
Date de création 20.01.2011 08:42
Dernière modification 20.01.2011 08:46
Demande enregistrée le: 20.01.2011 08:46
Annexes
Vers les rapports
Cloner
Bloquer

Image 13 : aperçu détaillé d'une demande activée

- Vers les rapports : ce bouton permet de visualiser les prises de position des installations de traitement et des services cantonaux spécialisés. Le requérant peut ainsi s'informer sur le déroulement de la procédure d'approbation.
- Cloner : les demandes activées peuvent elles aussi être clonées.
- Bloquer : les demandes qui n'ont pas encore été approuvées peuvent être bloquées par le requérant.

4.4 Clôture d'une procédure d'autorisation

Dès que le canton compétent en la matière a octroyé (ou refusé) l'autorisation, toutes les entreprises impliquées dans la procédure sont informées par courriel. L'autorisation correspondante apparaît finalement dans la « Liste des autorisations d'élimination ». Un document PDF attestant de l'autorisation peut être créé et les données sur l'autorisation et la demande correspondante peuvent être exportées sous forme de fichier .csv.

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

La version 1.3 d'AEI propose un filtre dans la liste des approbations d'élimination des déchets. (Image 14) indique tous les filtres disponibles.

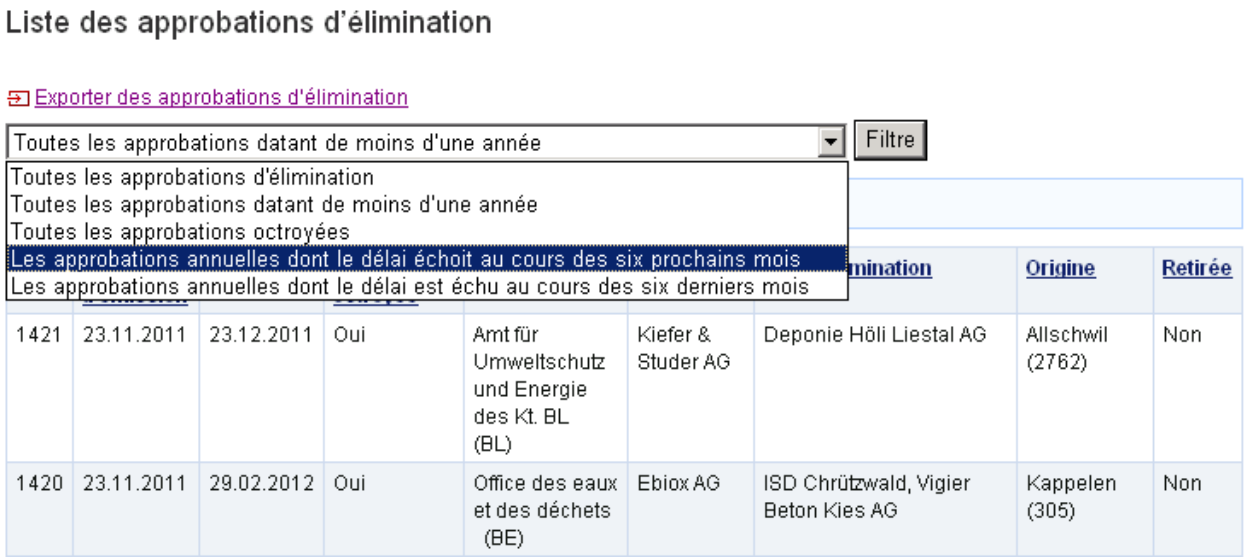
Liste des approbations d'élimination
Exporter des approbations d'élimination
Toutes les approbations datant de moins d'une année
Filtre
Toutes les approbations d'élimination
Toutes les approbations datant de moins d'une année
Toutes les approbations octroyées
Les approbations annuelles dont le délai échoit au cours des six prochains mois
Les approbations annuelles dont le délai est échu au cours des six derniers mois
Origine
Retirée
1421 23.11.2011 23.12.2011 Oui Amt für Umweltschutz und Energie des Kt. BL (BL) Kiefer & Studer AG Deponie Höli Liestal AG Allschwil (2762) Non
1420 23.11.2011 29.02.2012 Oui Office des eaux et des déchets (BE) Ebiox AG ISD Chrützwald, Vigier Beton Kies AG Kappelen (305) Non

Image 14 : Afficher les approbations d'élimination avec un filtre

L'image 15 donne un aperçu détaillé d'une autorisation. Les services cantonaux peuvent également retirer une autorisation, auquel cas toutes les parties concernées (requérants, installations de traitement) en sont informées par courriel.

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

Approbation d'élimination 1328

« Liste des approbations d'élimination Charger l'approbation d'élimination comme PDF

Service compétant	Office des eaux et des déchets du canton de Berne Section déchets et matières premières Reiterstrasse 11 3011 Bern Jean-Luc Noyer jean-luc.noyer@bve.be.ch 031 633 39 15 veva@bve.be.ch
Requérant	Geotest AG Birkenstr 15 3052 Zollikofen Daniel Züger; Geotest AG 031 910 01 01 daniel.zueger@geotest.ch
	Afficher la demande d'élimination
Installation de traitement des déchets	DCMI Fänglenberg AG, Koppigen
Type de déchet / code OMoD	170101 Béton de démolition
Origine	Burgdorf, Typon AG. Sanierung und Rückbau
Description	Feinkorn ausgesiebter Betonabbruch teilweise mit grünem chromhaltigem Farbanstrich. Qualität gem. XRF-Messungen GEOTEST AG 31.10.2011 (siehe Anhang).
Modalités de livraison	Anlieferung sobald genügend Material vorliegt per Lastwagen, Strasse, ca. 1.5 t/m3.
N° Site polluée	04040135
N° OmoD	
Quantité	250.00 m³
Demande d'élimination arrivée	31.10.2011 14:27
Approbation d'élimination octroyée	Oui
Délai	31.12.2011 (Unique)
Commentaire	Bitte unbedingt Rechnungsadresse und Transporteur bekannt geben.
Emolument	CHF 120.--
Date d'émission	01.11.2011 10:18
Retirée	Non
	Liste des rapports

Image 15 : aperçu détaillé d'une autorisation d'élimination

La version 1.3 d'AEI permet désormais de consulter les prises de position de chacun des services (excepté les approbations recréées).

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

5 Installation de traitement des déchets : transmettre une prise de position

Les collaborateurs des installations de traitement peuvent utiliser l'AEI pour :

- consulter les demandes d'autorisation de leur entreprise,
- transmettre des prises de position sur des demandes activées,
- consulter les autorisations clôturées de l'entreprise et les exporter en fichier .csv.

Contrairement aux requérants, ils n'ont pas accès à la fonction « Saisir une demande d'élimination ». Ils peuvent par contre transmettre des prises de position sur des demandes activées. Seule cette procédure sera décrite dans ce chapitre.

Prises de position
Demande d'élimination
Entreprise: ITP Solutions AG Nordring 10a 3014 Bern
Responsable: System Administrator 031 511 20 27 max.burri@itp-solutions.ch
Installation de traitement des déchets: BeO Recycling GmbH
Type de déchet / code OMoD: 170505 ds Matériaux d'excavation et déblais de découverte et de percement contaminés par des substances dangereuses
Description: Matériaux d'excavation et déblais contaminés par des substances dangereuses
Origine: Ancienne décharge Lischenweg, Bienne
Quantité: 50000 t
Prise de position BeO Recycling GmbH
Générer
Prise de position OED
Générer
Statut
Installation de traitement des déchets
Canton (installation de traitement des déchets)
Non
Non
Toutes les instances n'ont pas encore données leurs avis ou ne l'ont pas jugés favorablement.
Refuser demande d'élimination

Image 16 : prise de position sur une demande

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

Après que le requérant a activé sa demande, l'installation de traitement sélectionnée et les services cantonaux reçoivent un courriel d'information contenant deux liens, un vers l'aperçu détaillé de la demande et un autre vers la prise de position. Un clic sur le second fait apparaître le formulaire de l'image 16.

Le premier encadré comprend les données importantes de la demande. Les encadrés suivants contiennent les prises de position des installations de traitement et des services cantonaux. (l'image 16 : aucune prise de position n'a encore été transmise). Pour gagner en lisibilité, un résumé des décisions de chaque prise de position se trouve à la fin du formulaire.

Le collaborateur peut rédiger une prise de position en cliquant sur le bouton « Générer ». Le petit formulaire qui s'affiche (image 17) lui permet aussi de justifier la décision.

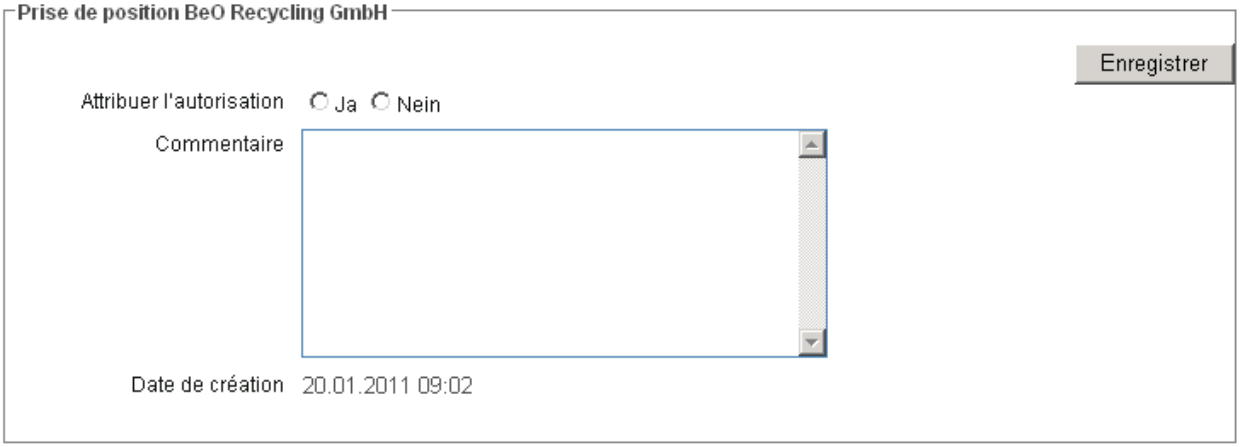

Image 17 : rédiger une prise de position

Quand la prise de position a été enregistrée, elle s'affiche dans l'aperçu correspondant (image 18). Cette prise de position peut-être modifiée jusqu'à ce que le service cantonal clôture la procédure d'autorisation.

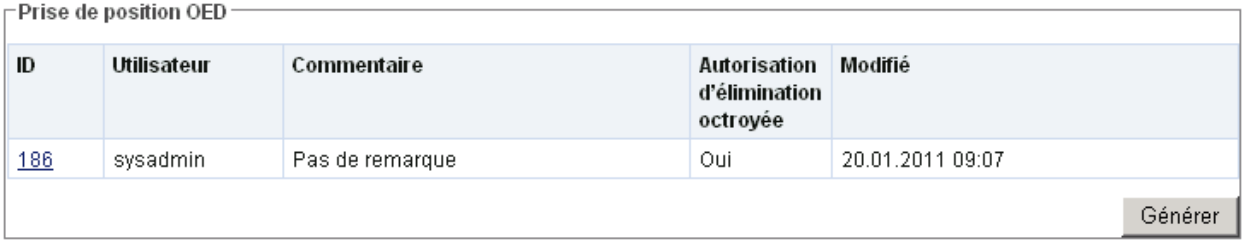

Image 18 : aperçu des prises de position (installation de traitement des déchets)

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

6 *Installations semi-autonomes : approuver ou transmettre la demande*

En parallèle de la mise en route de la version 1.3 d'AEI, un nouveau type d'installation d'élimination des déchets est mis en œuvre : il s'agit des installations semi-autonomes.

Ces installations diffèrent des installations classiques car elles peuvent terminer elles-mêmes la procédure d'approbation. Cela se déroule de façon similaire à la procédure décrite au chapitre ***Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.****.*

L'installation semi-autonome peut aussi transmettre les demandes au service cantonal compétent en cliquant sur «transmettre à l'instance cantonale». Il faut cependant que l'installation et que le canton d'origine aient déjà pris position sur la demande (voir image 19). L'installation semi-autonome ne peut plus approuver ou rejeter une demande transmise.

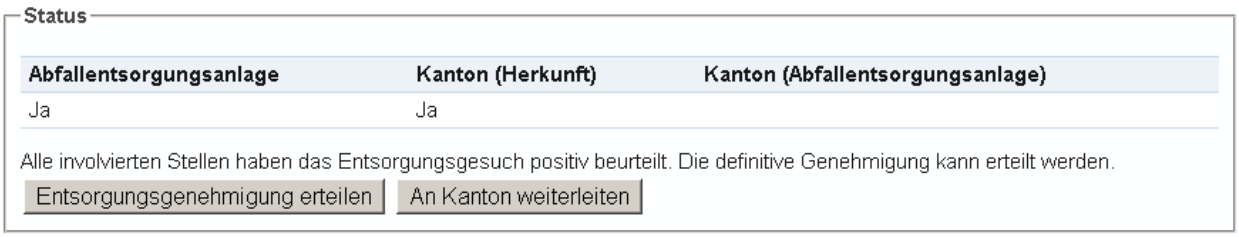

Image 19 : Transmettre une demande d'élimination

7 Services cantonaux spécialisés : clôture du processus d'autorisation

Les collaborateurs des services cantonaux et ceux des installations de traitement peuvent effectuer les mêmes actions dans l'AEI. Les collaborateurs des services cantonaux peuvent en outre consulter toutes les demandes et les autorisations concernant le canton. Un collaborateur du canton d'implantation de l'installation de traitement concernée peut clore la procédure et retirer une autorisation déjà activée.

7.1 Octroyer une autorisation d'élimination des déchets

Les installations de traitement et les services cantonaux (provenance des déchets et lieu de l'installation de traitement) reçoivent un courriel lorsque qu'une demande est activée. Tout comme l'installation de traitement, le service cantonal doit prendre position. Lorsque toutes les prises de position ont été transmises (et qu'elles sont favorables), l'autorisation peut être délivrée (image 20). Le service cantonal peut également rejeter définitivement une demande

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

avant que toutes les prises de positions n'aient été transmises. Il faut utiliser dans ce cas le bouton « Refuser demande d'élimination ».

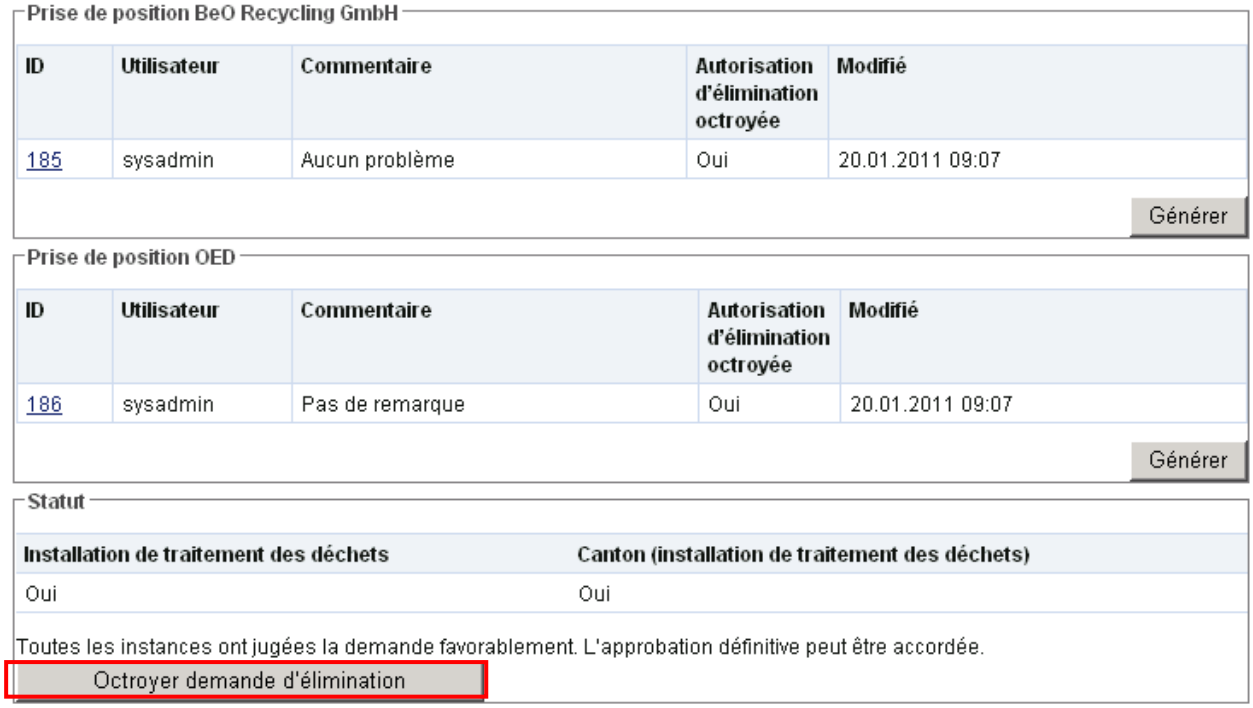

Image 20 : clôture de la procédure d'autorisation

Un clic sur le bouton correspondant permet d'ouvrir un nouveau formulaire dans lequel les données de la clôture sont saisies (image 22). Le haut du formulaire fournit des informations sur le service cantonal compétent. Au milieu apparaissent des informations sur la demande. Les dernières informations et la prise de position finale, le délai d'autorisation et le montant des émoluments doivent être saisis dans la dernière partie du formulaire.

Certaines informations relatives à la demande peuvent être modifiées (corrigées ou complétées) avant la décision définitive (image 21). Il s'agit des champs :

- *Type de déchet*
- *Description*
- *Origine*
- *Modalités de livraison*
- *N°Site pollué*
- *N° OmoD*

Les modifications apparaissent dans l'approbation (PDF) – les informations originales fournies par le requérant restent visibles dans l'aperçu détaillé de la demande.

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

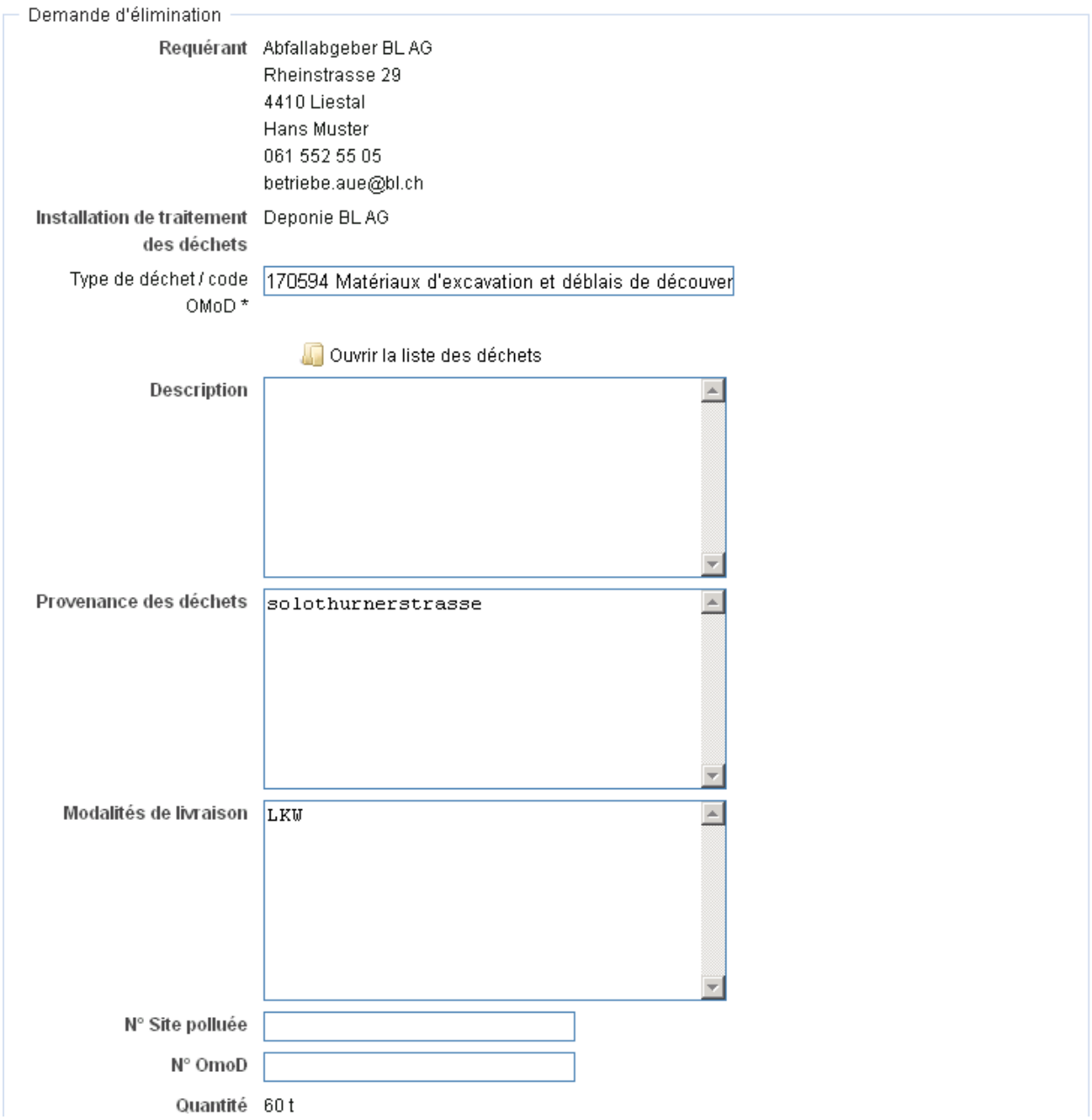

Image 21 : données finales pour l'autorisation

La partie inférieure permet de procéder aux saisies finales, telles que la prise de position, le délai et le montant de l'émolument.

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

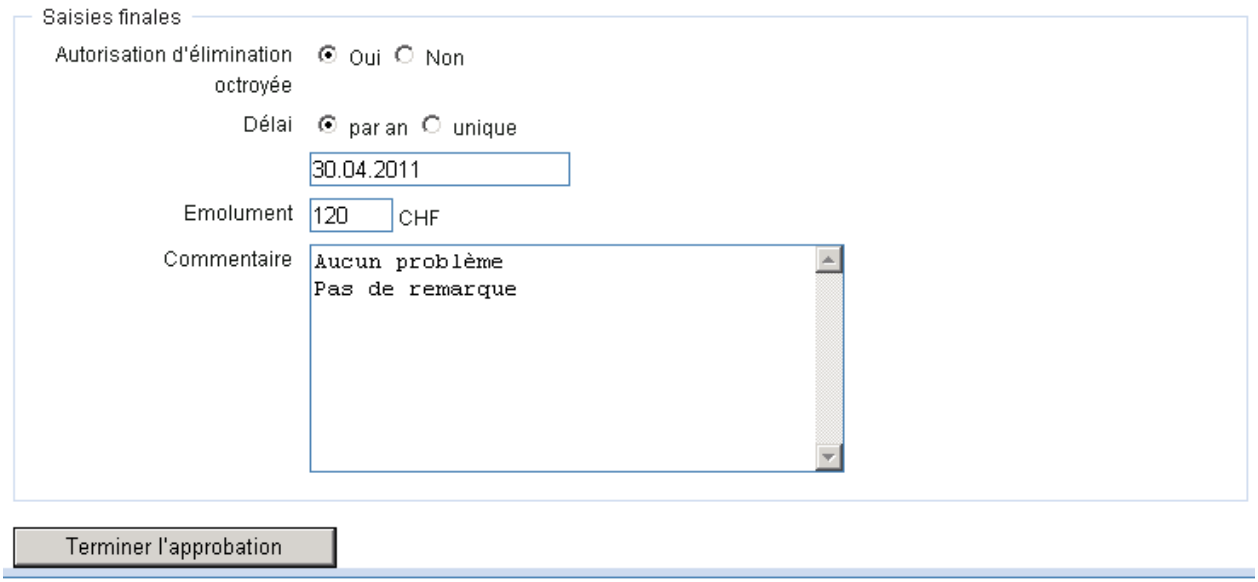

Image 22 : données finales pour l'autorisation

Le choix de la date se fait via un calendrier qui s'affiche automatiquement dès l'activation du champ correspondant. Le champ «Remarque» comporte les derniers commentaires de l'installation de traitement et des services cantonaux, et peut être modifié ou complété. Le montant des émoluments est inséré automatiquement, mais il peut être modifié.

Dès que l'autorisation est clôturée, le requérant et l'installation de traitement en sont informés. Dorénavant, l'autorisation ne peut plus être modifiée.

7.2 Retirer une autorisation d'élimination des déchets

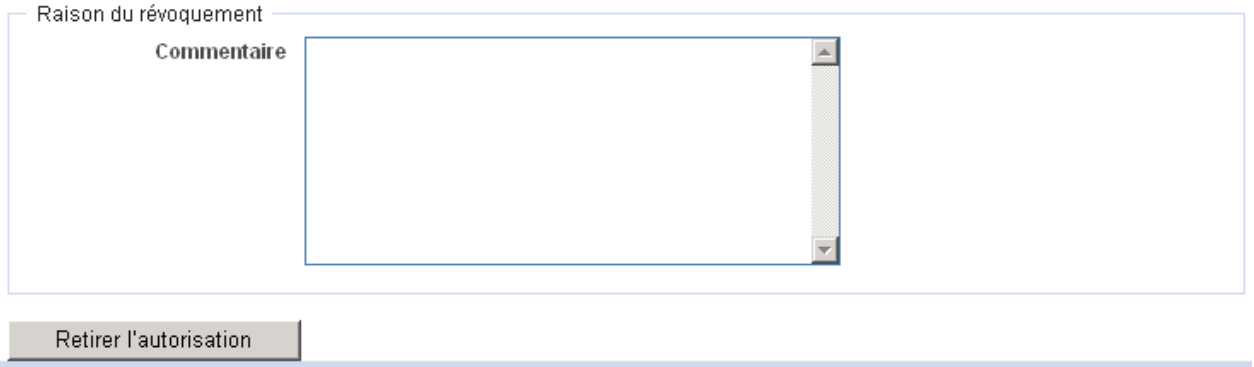

Image 23 : saisir le motif du retrait

L'aperçu détaillé de l'autorisation (c. f. image 15, p. 18) montre que les collaborateurs des services cantonaux peuvent « Retirer l'autorisation ». Dans ce cas, ils peuvent indiquer dans un formulaire spécifique les raisons motivant ce retrait. Toutes les parties concernées en sont finalement informées par courriel.

© ITP Solutions AG

ITP Solutions AG
Nordring 10a
CH-3013 Berne
Tél. +41 31 348 05 55
Fax +41 31 348 05 60
info@itp-solutions.ch
www.itp-solutions.ch

8 Varia

Ce chapitre traite les points n'ayant pu être traités précédemment.

8.1 Installations de traitement des déchets non saisies dans le système

Lors de la saisie des demandes, seules les installations de traitement déjà enregistrées dans le système peuvent être sélectionnées. Si une demande ne peut être établie pour ce motif, le requérant doit en informer le service cantonal dont il dépend afin que les administrateurs procèdent aux modifications dans le système.

8.2 Exportation d'autorisations

Les autorisations sont exportées sous forme d'un ficher « .csv » qui contient toutes les informations nécessaires. Le choix s'est porté sur le format « .csv » afin que les données puissent être lues par différents programmes de tableurs (Excel, OpenOffice Calc) ou différents systèmes d'exploitation (Windows, Linux, OS XLes différentes colonnes exportées sont séparées les unes des autres par un point virgule.

Toutes les informations pertinentes sont disponibles, chaque utilisateur peut les utiliser selon ses besoins.

8.3 Oubli du mot de passe

Les mots de passe étant cryptés dans la base de données de l'AEI, même les administrateurs ne peuvent pas les voir. Seul l'utilisateur peut modifier son mot de passe. En cas d'oubli du mot de passe, l'utilisateur doit en demander un nouveau au service cantonal compétent.

8.4 Autres questions

L'office des eaux et des déchets est à votre disposition pour toute question :

Déchets, service d'aide aux utilisateurs :
• Reto Friedli, tél. 031 633 39 74, reto.friedli@bve.be.ch
• Jean-Luc Noyer, tél. 031 633 39 76, jean-luc.noyer@bve.be.ch

Programme, système, technique (mot de passe, nouvel utilisateur, etc.) :
• Urs Bürgi, tél. 031 633 39 72, urs.buergi@bve.be.ch
• Marc Häni, tél. 031 633 39 55, marc.haeni@bve.be.ch

© ITP Solutions AG